



COMMUNE DE SAINT SIGISMOND
85 420

Tél. : 02.51.52.94.82 - Fax : 02.51.52.97.46
E-mail : commune.stsigismond@wanadoo.fr
Ou mairie@stsimin.com

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le six juin le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/05/2019

PRÉSENTS : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Martine Barbier, Élisabeth Guillot, Jocelin Quillet, Claude Airaud,

ABSENTS Béatrice Houiller (Tritschler) (avec pouvoir à Denis La Mache), Éliane Montamat, (avec pouvoir à Élisabeth Guillot) Luc Vrignaud, **POUVOIR (S)** : 2

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

Le compte rendu sommaire de la dernière réunion de conseil municipal est accepté,

OBJET : DELIBERATION DOSSIER ZONES BLANCHES

REF : D190606A

M. le Maire, rappelle que nous avons 3 sites possibles pour l'implantation du relais de téléphonie mobile (clocher, station, atelier). S'agissant du clocher, la SNEF (entreprise sous-traitante de Bouygues Telecom chargée des études préalables d'implantation) a annoncé que ce dernier pose problème en raison de la hauteur et de la configuration du bâtiment. Les deux autres, localisés en site classés « Marais poitevin » ne seront pas autorisés par les services de l'État. Le Sous-traitant de Bouygues doit donc revoir sa copie. Il propose des terrains, mais qui sont tous privés.

M. le Maire a demandé à la préfecture une contre-expertise concernant le relais de l'église, par un opérateur indépendant. Il a parallèlement demandé à la SNEF d'élargir sa zone de recherche.

La proposition de convention pour occupation d'un terrain communal est donc à ce jour caduque.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, prend acte des éléments et que la convention n'est actuellement pas applicable.

OBJET : CONVENTION BROYAGE AVEC LA CCVSA

REF : D190606B

Considérant que la Communauté de Communes est compétente pour le broyage des accotements des voies communales, et que la commune de Saint-Sigismond dispose des moyens matériels et humains suffisants pour réaliser cette prestation, une convention organise la mise à disposition de l'agent Éric Thibault (adjoint technique principale depuis le 01/04/2017) et du tracteur New Holland équipé avec broyeur - élagueur Bomford GT458. La mise à disposition s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement constitué par un nombre d'heures d'utilisation du service. Elle représente 60 unités de fonctionnement à 34,00 € de l'heure.

La convention pour l'année 2019 est présentée pour accord au conseil.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention et avoir délibéré :

- accepte à l'unanimité la convention de mise à disposition du personnel communal
- donne pouvoir au Maire, pour signer la convention

OBJET : TARIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

REF : D190606C

La préfecture a demandé à la commune de reformuler sa délibération concernant les tarifs 2019 afin d'être en conformité avec les textes. Cette modification est sans impact sur les tarifs actuellement applicables. M. le Maire propose donc de délibérer pour fixer à 1700 € la taxe de raccordement pour 2019.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le tarif de 1700 € pour la taxe de raccordement 2019

OBJET : DÉROGATION BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT

REF : D190606D

Suite à un problème technique concernant le branchement de M. et Mme Trouvé Bled, la commune a été dans l'obligation de faire revenir l'entreprise pour rectifier le branchement entraînant un raccordement postérieur à la date de prise d'effet des nouveaux tarifs.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du dossier et considérant que le délai supplémentaire n'est pas du fait des habitants concernés, à l'unanimité, accepte d'appliquer le tarif initial de 1500 € pour ce branchement

OBJET : VALIDATION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES POTEAUX INCENDIE (BOURG)

REF : D190606E

Dans le cadre des travaux de renouvellement de la canalisation d'eau sous la route départementale initiés par Vendée eau, la commune a reçu la proposition de renouveler les poteaux incendie afin d'optimiser et d'étendre sa protection incendie. La commune aura ainsi la possibilité de bénéficier d'un tarif particulièrement avantageux pour le repositionnement des différents poteaux pour une couverture optimale sur l'ensemble du bourg soit 3 poteaux existants et un supplémentaire à 1100 € HT au lieu de 2500 € HT/unité.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité accepte de valider la convention et donne pouvoir au Maire.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE (PREVISION BUDGETAIRE POUR RENOUVELLEMENT DES POTEAUX INCENDIE)

REF : D190606F

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré prend à l'unanimité la décision suivante :

Compte tenu du coût de l'opération de renouvellement des poteaux incendie et du montant actuellement disponible dans la rubrique « dépenses imprévues » du budget communal, la dépense sera réalisée sur décision du maire.

OBJET : AVENANT CONTRAT DE LOCATION LOGEMENT DE L'ECOLE

REF : D190606G

Les charges sont actuellement calculées sur la base du relevé des compteurs par le locataire. Il est proposé un avenant pour permettre de faire payer un forfait mensuel avec régularisations en fin d'année.

Le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir au Maire pour la signature de l'avenant.

OBJET REMISE SUR LOYER EMBARCADÈRE

REF : D190606H

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande de M Liebot. Compte tenu des déviations pour travaux sur 2018 et 2019, ce dernier demande un geste financier sur le loyer pour pallier à la perte de revenus. M. le maire explique que, bien que non responsable des travaux et sans obligation de dédommagement, la commune, dans le cadre d'un soutien à l'activité économique a la possibilité d'accorder des réductions exceptionnelles sur le loyer.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du maire et à l'unanimité décide :

- de proposer au locataire de fournir des chiffres sur la perte d'exploitation pour le 24/06 afin que le conseil délibère lors de sa prochaine séance. Ce dernier statuera donc sur un geste de soutien à l'économie locale.

Si, parallèlement, un dédommagement est souhaité, il conviendra de s'adresser à Vendée-eau, maître d'ouvrage des travaux.

OBJET : PROPOSITION D'UN ACCORD LOCAL DE RÉPARTITION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUTAIRES EN VUE DES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES DE MARS 2020

REF : D190606I

La loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 ayant réintroduit la faculté pour les communes membres d'une communauté de communes de délibérer sur un accord local de composition du Conseil communautaire dans les conditions définies au 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Le Conseil municipal en application du I 2° de l'article L5211-6-1 du CGCT, et à l'unanimité

DÉCIDE

De fixer le nombre de sièges attribué à chaque commune membre pour la recomposition du Conseil communautaire lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux comme suit,

	Population municipale *	Nombre de sièges
BENET	4029	8
BOUILLE COURDAULT	584	2
DAMVIX	748	2
FAYMOREAU	208	1
LIEZ	276	1
LE MAZEAU	456	1
MAILLE	765	2
MAILLEZAIS	956	2
RIVES-D'AUTISE	2126	5
PUY DE SERRE	320	1
SAINT-HILAIRE DES LOGES	1965	4
SAINT-PIERRE LE VIEUX	966	2
ST SIGISMOND	400	1
VIX	1802	4
XANTON CHASSENON	727	2
TOTAL	16 328	38

* hors double compte

QUESTIONS DIVERSES

Commission Environnement voirie et bâtiments

- Le comité local de Mervent (Vendée Eau) a été mis en place. Il y a été question des travaux en cours. L'adjoint au maire représentant la commune a fait remonter l'interrogation de la commune sur les travaux du réseau si tardif après les travaux d'assainissement. Le Directeur de Vendée Eau a reconnu que Vendée Eau n'est pas pris la mesure des travaux et a présenté ses excuses. Vendée eau réfléchit, par ailleurs, à une prise de compétence assainissement collectif. L'accord de la communauté de communes sera alors nécessaire puisqu'elle détiendra la compétence au 01/01/2020.
- À la réunion du comité territorial SYDEV, les points suivants ont été abordés :
 - Possibilité de couvrir les parkings en photovoltaïque (sous conditions) ainsi que la possibilité d'en mettre sur les retenues de substitution
 - Très haut débit : une partie du réseau de fibre optique sera réalisé en aérien par utilisation des infrastructures déjà existantes
 - Les bâtiments communaux qui seront reliés à la fibre devront s'acquitter d'un abonnement potentiellement onéreux, mais qui pourrait être subventionné. Des informations complémentaires sont attendues sur ce sujet.

Travaux sur l'église : Des cabinets d'architecte ont été contactés afin de préparer le cahier des charges qui servira de DCE pour le marché public.

Commission habitat de la communauté de communes : Concernant l'OPAH, de nouvelles règles d'attribution des subventions sont prévues pour 2020. Le conseil départemental souhaite mettre en place un accès internet pour que chaque foyer qui se connectera pour des travaux puisse savoir s'il est éligible à d'autres subventions.

Commission Culture Manifestations et communications

Lors de la dernière réunion de la commission, les points suivants ont été abordés :

- Bilan de la journée citoyenne : cette année encore, il a pu être constaté une bonne participation et de nombreuses actions ont été menées (nettoyage du marais, peinture à l'école, entretien de l'église...)
- Fête de la musique 15 juin : Celle-ci sera organisée en partenariat avec l'embarcadère. 3 prestataires ont été retenus (Cici, Turbodiese et Kader). Le gérant de l'embarcadère prend en charge le prestataire Kader et assure la restauration.
- Le 4 page « écho de Saint Simin » sortira en juin
- Festivités du 13 juillet : Le bal gratuit, la retraite aux flambeaux et le banquet seront organisés selon les modalités habituelles. Le tarif pour le repas est fixé à 8,10 € pour adultes 4.70 € pour les enfants
- Réseaux sociaux : La commune dispose désormais de sa page Facebook. La présence sur d'autres réseaux sociaux (Instagram, YouTube...) est en cours de préparation.

Commission affaires scolaires et sociales

- Rencontre intergénérationnelle : La prochaine aura lieu le 24 juin
- Quinzaine bleue : une rencontre avec le club « Le repos de l'Autise » est prévue

Autres informations

- En septembre 2018, la commune avait demandé une reconnaissance de catastrophe naturelle pour les dégâts consécutifs à la sécheresse de l'été 2018. Les services de l'État informent que le dossier sera étudié le 11 juin
- Fête des écoles : Elle aura lieu à St Sigismond cette année. Une visite technique a été réalisée pour s'assurer que tout est possible. Les travaux de Vendée eau qui ne seront pas terminés, mais ne devraient pas gêner. Un parking est prévu sur terrain privé au bout de la rue de la mairie.
- Agent de police municipale : Il réalise actuellement un travail sur la reprise des concessions au cimetière. Il a également été missionné par le maire pour gérer la question des déchets sauvages. Deux dossiers sont en cours. Il n'y aura aucune tolérance quant à ces incivilités.
- Agent communal : M. Moreau est actuellement en arrêt maladie. La commune réfléchit à l'intervention d'une entreprise extérieure pour certaines prestations (tonte, élagage..) Ce contrat de prestation pourra prendre fin au retour de l'agent.
- Transports scolaires : Les conseils régionaux ont désormais la compétence, mais, en Vendée, le conseil départemental avait continué à gérer par délégation. À compter de septembre 2019, le conseil régional des Pays de Loire souhaite gérer en direct. La nouvelle réglementation pose un certain nombre de questions tant organisationnelles que financières : transports intra RPI désormais payants, obligation de badger pour les enfants même les plus petits, perte de carte payante, obligation de récupérer les enfants avant le CE2 par une personne de plus de 11 ans, inscription et paiement en ligne obligatoires, impossibilité d'avoir un point de montée différent du point de descente... Le SIGE étudiera avec attention les points susceptibles déposer problème aux familles et enverra un courrier d'information avec les précisions à tous les parents. M. le Maire défendra le dossier à la Région.

Le secrétaire de séance



LE MAIRE,
Denis LA MACHE

